



AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2024-2025
DELEGATION DE POUVOIR

Extrait article 4.5- Accompagnateur de l'officiel du badminton (LOB) 2019

« En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents. »

Cette attestation pourra être demandée par le Juge Arbitre de la compétition.

En pratique, à l'arrivée du jeune à la salle pour sa compétition, lors du pointage, ce document sera demandé et vérifié par la table d'accueil (ou à une personne désignée par le JA).

Je soussigné,parent et ou représentant légal de :

Nom, prénom de l'enfant

Née le à

Du club de

Certifie que lors de la compétition

Organisée par le club de le

Mon enfant (ou l'enfant dont j'ai la responsabilité) sera :

Sous ma responsabilité durant la totalité de la compétition.

Je suis joignable par tel :

Ou

Sera sous la responsabilité d'un adulte responsable que j'aurais désigné et/ou mandaté par le club, pendant toute la durée de la compétition.

Nom :Prénom :

Tel port :

Date : signature (parent ou représentant légal)